



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-128852>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **25-128852**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Commune d'Enghien-les-Bains

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21950210100013

**Ville** : Enghien les bains

**Code postal** : 95880

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 95

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation** : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=921678&orgAcronyme=m1i>

**Identifiant interne de la consultation** : 9521089ST25-038

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Allet

**Adresse mail du contact** : Marchepublic@enghien95.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, justifiant ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public .Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Les principales références (de l'agence qui sera chargée d'exécuter les prestations) auprès de collectivités publiques ou entités privées pour des services similaires réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, le contenu des prestations, le matériel mis en oeuvre, la date et le destinataire. Ces références devront être présentées à l'appui de certificats de capacité du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat précisant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois dernières années du groupe, ainsi que de l'agence en charge de l'exécution des prestations

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 09/12/2025 à 10:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Pouvoir Adjudicateur

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : PRESTATIONS DE PROPETE URBAINE DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 90610000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : PRESTATIONS DE PROPETE URBAINE DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE

**Lieu principal d'exécution du marché** : ENGHEN LES BAINS

**Durée du marché (en mois)** : 2

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : -L'accord-cadre prendra effet à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 28 février 2026; - En complément de l'offre de base, les candidats doivent répondre aux prestations supplémentaires éventuelles suivantes : P.S.E. n°1 : Nettoyage de l'intérieur du marché couvert P.S.E. n°2 : Désherbage des zones minéralisées P.S.E. n°3 : Nettoyage du parvis et des jardins de l'hôtel de ville A défaut de réponse aux P.S.E, l'offre en solution de base sera déclarée irrégulière - La présente consultation ne comprend pas de variantes obligatoires. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes facultatives. Masse salariale : Les candidats sont informés qu'un transfert de contrats de travail est susceptible de s'établir sur la base juridique soit de l'article L. 1224-1 du Code du travail, si les conditions légales sont effectivement réunies, soit des stipulations de l'accord collectif auquel les entreprises du secteur économique concerné sont soumises. La liste du personnel affecté par le Titulaire en charge des prestations de propreté urbaine est communiquée à l'ensemble des candidats. Les candidats feront leur affaire de l'application éventuelle de ces dispositions. La masse salariale annuelle déclarée est de 583 064 euro(s) (rémunérations brutes - hors charges patronales). - Critères de jugement des offres : L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée sur la base des critères pondérés énoncés ci-après : - La valeur technique (55%) dont: Moyens humains et matériels spécifiquement affectés à l'exécution des prestations récurrentes : 40 % répartis comme suit : -Moyens matériels mis en oeuvre : 15% -Moyens humains mis en oeuvre : 25 % Continuité du service : 10% Procédures de contrôle et d'amélioration du service (5%) Le prix (40%) dont: o Prix global et forfaitaire des prestations courantes : 35 % o Prix unitaires relatifs aux

prestations exceptionnelles : 5% reparti comme suit : 2,5% pour le D.Q.E, communiqué et 2,5 % pour le DQE non communiqué Les mesures relatives au développement durable (5 %). L'accord cadre est conclu sans minimum et avec le montant maximum, sur la période contractuelle, de 220 000 euro(s) HT Les candidats sont informés qu'un transfert de contrats de travail est susceptible de s'établir sur la base juridique soit de l'article L. 1224-1 du Code du travail, si les conditions légales sont effectivement réunies, soit des stipulations de l'accord collectif auquel les entreprises du secteur économique concerné sont soumises. La liste du personnel affecté par le Titulaire en charge des prestations de propreté urbaine est communiquée à l'ensemble des candidats. Les candidats feront leur affaire de l'application éventuelle de ces dispositions. La masse salariale annuelle déclarée est de 583 064 Euros (rémunérations brutes - hors charges patronales).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2025**